



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

DELIBERATION
N°2015-101 du 08 décembre 2015

**OBJET - CRECHE DURANCE : AUTORISATION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE**

Rapporteur : Mme Anne-Marie FORGEOUX

Le 08 décembre 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 1^{er} décembre 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 36 de la délibération n°2015-90 à 2015-91
37 pour la délibération n°2015-92
36 de la délibération n°2015-93 à 2015-103
35 pour les délibérations n°2015-104 et 2015-105

Nombre de pouvoirs : 6 pour les délibérations n°2015-90 à 2015-91
7 pour la délibération n°2015-92
8 pour les délibérations n°2015-93 à 2015-100
7 pour la délibération n°2015-101
8 pour la délibération n°2015-102
7 pour la délibération n°2015-103
9 pour les délibérations n°2015-104 et 2015-105

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Gilles MARTINEZ (de la délibération n°2015-90 à 2015-92), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2015-92), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH (de la délibération n°2015-90 à 2015-103), M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir : Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM (de la délibération n°2015-93 à 2015-104)
Mme Marie MARCHELLO à Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2015-92 et excepté pour les délibérations n°2015-101 et 2015-103)
M. Bruno MONIER à M. Romain GRYZKA
Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENNAIRE (pour la délibération n°2015-104)
M. Philippe STOCKLI à M. Jean-Luc NEVEU
M. Alain FARDELLA à M. Guy HERMITTE
Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles ses articles L1, L2122-1 et suivants et L3111-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, et notamment son article 6 au titre duquel la communauté est notamment chargée de la « création et de l'aménagement des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance » ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 9 novembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale et finances en date du 23 novembre 2015 ;

Considérant que les locaux qui hébergent actuellement la crèche associative et parentale « Les loustics » ne répond plus aux normes, notamment en matière d'accessibilité, il y a lieu pour la Communauté de Communes du Briançonnais de proposer la relocalisation de ladite crèche ;

Considérant que la collectivité peut mettre à disposition d'une tierce personne un bien relevant de son domaine public, au moyen d'une convention autorisant l'occupation temporaire et laissant au bénéficiaire de l'autorisation une marge d'appréciation pour exercer son activité ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité. (Marie MARCHELLO ne prend pas part au vote)

- Procède au classement dans le domaine public communautaire de la crèche dite « Durance » sise 1, rue de la soie à Briançon sur le tènement foncier cadastré AR 199 et AR 202 ;
- Approuve le principe de la mise à disposition de cet équipement sous forme de convention d'occupation temporaire du domaine public ;
- Attribue à l'association Les Loustics l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public dont le projet demeure ci-après annexé ;
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la signature de ladite convention d'occupation avec l'association Les Loustics.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-président,

Guy HERMITTE.

Date affichage : 1 DEC. 2015

